



Paraissant
du Lundi au Vendredi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur Général
Ronald Saint Jean

173^e Année – N° 186

PORT-AU-PRINCE

Jeudi 25 Octobre 2018

SOMMAIRE

ARRÊTÉ

- Arrêté nommant le citoyen Yvon BONHOMME, Directeur Général du Ministère des Haïtiens Vivant à l'Étranger.
- Arrêté nommant le citoyen Tchawell CESAR, Secrétaire Général de la Délégation Départementale de l'Artibonite.

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE
PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment ses articles 136 et 142 ;

Vu le Décret du 17 mai 2005 portant Organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le Décret du 17 mai 2005 portant Révision du Statut général de la Fonction publique ;

Vu la Loi du 4 octobre 2006 fixant le nombre des Ministères à dix-sept (17) et leur dénomination ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur Général du Ministère des Haïtiens Vivant à l'Étranger ;

Sur le rapport de la Ministre des Haïtiens Vivant à l'Étranger ;

Et après délibération du Conseil des Ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. Le citoyen Yvon BONHOMME est nommé Directeur Général du Ministère des Haïtiens Vivant à l'Étranger.

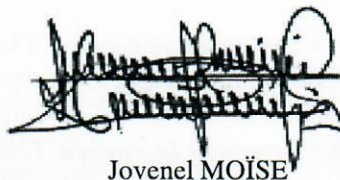
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera publié et exécuté à la diligence de la Ministre des Haïtiens Vivant à l'Étranger.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 24 octobre 2018, An 215^{ème} de l'Indépendance.

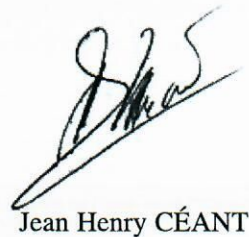
Par :

Le Président



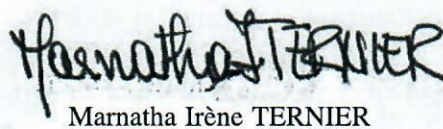
Jovenel MOÏSE

Le Premier Ministre



Jean Henry CÉANT

La Ministre des Haïtiens Vivant à l'Étranger



Marnatha Irène TERNIER

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ**JOVENEL MOÏSE
PRÉSIDENT**

Vu la Constitution, notamment les articles 85, 86 et 136 ;

Vu le décret du 17 mai 1990 fixant les règles appelées à définir l'organisation et le fonctionnement du Ministère de l'Intérieur ;

Vu le décret du 17 mai 1990 créant dans chaque département géographique une représentation civile du pouvoir exécutif dénommée Délégation et fixant les missions et attributions des délégués et vice-délégués ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Secrétaire général de la Délégation départementale de l'Artibonite ;

Sur le rapport du ministre de l'Intérieur et des Collectivités territoriales ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

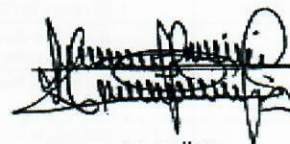
ARRÊTE

- Article 1^{er}.**- Le citoyen Tchawell CESAR est nommé Secrétaire général de la Délégation départementale de l'Artibonite.
- Article 2.-** Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.
- Article 3.-** Le présent arrêté sera publié et exécuté à la diligence du Ministre de l'Intérieur et des Collectivités territoriales.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 24 octobre 2018, An 215ème de l'Indépendance.

Par :

Le Président



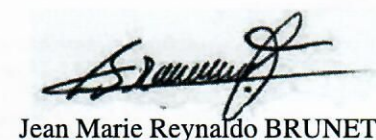
Jovenel MOÏSE

Le Premier Ministre



Jean Henry CÉANT

Le Ministre de l'Intérieur
et des Collectivités territoriales



Jean Marie Reynaldo BRUNET